



1- Objet et domaine d'application

Garantir la qualité du prélèvement et la sécurité de la personne soignée et des professionnels en charge du prélèvement, du transport et de l'analyse dans le cadre du recueil de selles pour analyse bactériologique, virologique et/ou parasitologique.

2- Documents associés

Voir Kalilab.

Groupe REMIC de la Société Française de Microbiologie. Le REMIC : référentiel en microbiologie médicale. 5^{ème} édition 2015.

Protocole d'hygiène des mains.

C3-INST-005 : Délai acheminement des échantillons/CAT

3- Responsabilités

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux qui déterminent les procédures applicables (Art. L. 6211-7 et 6211-15 ordonnance).

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement et les services de soins.

Le directeur de l'établissement veille à leur application.

Les responsabilités s'appuient sur les règles de fonctionnement définies en concertation entre les secteurs d'activité cliniques et le laboratoire de biologie médicale (cf. Manuel de certification HAS V2010 Juin 2009).

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement réalisé et mis à jour par le biologiste-responsable du laboratoire.

Les modes opératoires de prélèvements sont sous la responsabilité du biologiste.

Lorsque les prélèvements sont réalisés par les patients eux-mêmes, ils sont informés des préconisations de recueil par le laboratoire ou l'unité de soins où se déroule le prélèvement (voir C2-INST-019).

4- Déroulement

a- Définition :

Il s'agit d'un prélèvement de selles pour rechercher le(s) micro-organisme(s) pathogène(s) responsable(s) d'une diarrhée (bactéries, virus, levures, parasites).

A côté de la culture de bactéries classiquement pathogènes, on peut mettre en évidence des toxines dans les selles (ex : *Clostridium difficile*).

Prélever de préférence le matin.

Prélever **avant tout traitement antibiotique si possible.**

Si la personne soignée absorbe des pansements intestinaux, du charbon, de l'huile de paraffine ou des antibiotiques, le noter sur le bon de laboratoire.

Ne pas faire de recueil de selles en cas d'utilisation locale de pommade d'oxyde de zinc ou de crème Vagisil : toilette nécessaire avant recueil.

Respecter toujours un délai d'au moins 3 jours après l'ingestion de médicaments opaques (baryte, charbon...), de l'utilisation de substance laxatives ou de suppositoires, avant de réaliser un prélèvement de selles.

Un régime pauvre en fibres végétales dans les jours précédant l'examen est recommandé.

Pour un examen parasitologique des selles, il est recommandé de procéder à 3 recherches, réparties sur une période de 10 jours.

Pour une recherche de *Clostridium difficile* toxigène positive, pas de contrôle ni en cours, ni en fin de traitement.

b- Préparation de la personne soignée

Prévenir la personne soignée (si besoin la personne de confiance désignée) du déroulement et du but du prélèvement.

c- Technique de prélèvement

- Effectuer un lavage simple des mains avant et après le prélèvement.
- Donner au patient un bassin propre afin de recueillir ses selles et lui demander de ne pas uriner dans le bassin.
- Mettre des gants à usage unique non stériles.
- Prélever à l'aide d'une spatule une noix de selles à placer dans un pot stérile à coproculture fourni par le laboratoire (privilégier les zones d'aspect pathologique : mucus sanguinolent par exemple).
- Si la personne est incontinente, prélever directement l'échantillon sur la couche.
- **Pour les enfants, il est possible de prélever des selles directement dans la couche à l'aide de la cuillère fournie dans le pot à coproculture.**



d- Transport

- Noter sur le pot à coproculture :
 - . L'identité de la personne avec l'étiquette patient
 - . La nature du prélèvement

- Noter ou cocher sur le bon de laboratoire :
 - . L'identité de la personne (étiquette patient)
 - . L'identité et le grade du préleveur
 - . La date et heure du prélèvement
 - . Les renseignements cliniques et le type de prélèvement « Diagnostic » / « Dépistage »
 - . Les examens demandés

- Placer l'échantillon dans un sachet plastique fermé hermétiquement, puis le bon de laboratoire dans la pochette dédiée.
- Le délai d'acheminement au laboratoire doit être inférieur à 12 heures pour une bactériologie seule, inférieur à 3h si examen parasitologique des selles demandé (**voir C3-INST-005**).

5- Classement et archivage

Sans objet